

CONSTRUCTION OU RÉNOVATION — ÉDIFICES ET LIEUX PUBLICS

L'accessibilité universelle démystifiée

Depuis 2005, la Ville de Gatineau s'est engagée à offrir des services accessibles, sans discrimination, à l'ensemble de la population. L'accessibilité universelle assure la qualité de vie, l'autonomie et la dignité des individus.

C'est près de 17 % de la population qui vit avec des limitations nécessitant une légère adaptation de l'environnement pour assurer leur autonomie. De plus, l'accessibilité universelle profite aux personnes à mobilité réduite comme les parents avec des enfants en poussette, les personnes âgées dont le nombre croît constamment, les personnes avec un handicap temporaire et même les services de livraison. C'est donc plus du tiers de la population qui en profite.

L'accessibilité universelle **dépasse** les normes exigées par le **Code de construction du Québec et la réglementation en vigueur dans la ville** tout en s'y conformant. L'accès sans obstacle va au-delà de celles-ci afin de permettre d'optimiser l'accessibilité en offrant des aménagements plus performants et inclusifs pour l'ensemble de la population.



La Ville de Gatineau met à votre disposition une pochette d'information contenant quatorze fiches-conseils pour vous aider à mettre en place des adaptations conformes et véritablement fonctionnelles pour tous.

Cette pochette présente des renseignements généraux concernant l'application efficace de l'accès sans obstacle. Des fiches-conseils simplifiées et illustrées sur des éléments précis viennent compléter l'information.

- 01 Généralités
- 02 Stationnement
- 03 Rampe d'accès
- 04 Comptoir et services publics
- 05 Salle de bains
- 06 Escaliers
- 07 Ascenseur et appareils élévateurs
- 08 Salle de spectacle
- 09 Restauration
- 10 Aire de loisir
- 11 Jardins communautaires
- 12 Chantier
- 13 Trottoirs et liens piétonniers
- 14 Signalisation et affichage

L'accessibilité et la déduction fiscale

Selon la législation fiscale en vigueur, les entreprises peuvent déduire dans l'année courante certaines adaptations favorisant l'accessibilité.

- ✓ Installation de rampes intérieures ou extérieures, et ouvre-porte électrique à commande manuelle.
- ✓ Modification de salles de toilette, d'ascenseurs, de portes, etc.
- ✓ Indicateur d'étages pour ascenseurs, panneaux de braille et signaux sonores, etc.
- ✓ Avertisseur visuel d'incendie, dispositifs d'écoute, appareils téléphoniques, etc.

Informations complémentaires

Les fiches ont été conçues en fonction d'observations portant sur les déplacements d'une personne vers un édifice, dans un édifice ainsi que dans des espaces publics extérieurs. Chaque fiche traite d'un seul sujet, mais renvoie à des fiches complémentaires.

- Satisfait les normes du Code de construction du Québec-Chapitre 1, Bâtiment et Code national du bâtiment-Canada 2005 (modifié).
- Résulte du vécu des personnes ayant une déficience et de l'expertise de professionnels de l'accessibilité universelle.
- Correspond à la zone confort pour l'ensemble de la population.

Cette démarche se veut la plus ouverte possible afin d'améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou pour soumettre vos commentaires, veuillez communiquer avec la Ville de Gatineau au 3-1-1.

Sources

CNB/CCQ : Code national du bâtiment/Code de construction du Québec, 1995-2005.
COLLECTIF. *Guide pratique de l'accessibilité universelle : manuel d'utilisation*, Québec, Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale, Institut de réadaptation en déficience physique de Québec et Ville de Québec, [En ligne], 2003, mis en jour en 2010. [www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/propriete/docs/acces/acces_Manuel_utilisation_2010.pdf] (Consulté le 14 février 2012).
Comité consultatif de la politique d'accessibilité universelle de la Ville de Victoriaville.
CSA B651-04 : Conception accessible pour l'environnement bâti, 2005.
Différents documents associatifs présentant des informations supplémentaires pour aménager des installations fonctionnelles.
Règlement de zonage de la Ville de Gatineau.
RICHARD, Pierre. *Guide normatif d'accessibilité universelle*, Laval, Ville de Laval, 1993, 100 p.



AVANT-PROPOS

L'accessibilité universelle démystifiée.....	1
L'accessibilité et la déduction fiscale.....	2
Informations complémentaires.....	2
Sources.....	2

INTRODUCTION

Signalisation et pictogrammes.....	4
Sceau Accessibilité Gatineau, ville inclusive.....	5

FICHE-CONSEILS 01 — GÉNÉRALITÉS

Espace minimal et circulation.....	9
Hauteur des dispositifs de commande.....	10
Préhension.....	10
Portes et seuils.....	11
Objets en saillie.....	12
Revêtement de sol.....	12

FICHE-CONSEILS 02 — STATIONNEMENT

Réglementation municipale

Informations.....	13
Localisation.....	13
Surface.....	15
Nombre de places réservées.....	15
Signalisation.....	15
Dimension d'une place réservée et couleur.....	16

FICHE-CONSEILS 03 — RAMPE D'ACCÈS

Informations.....	19
Généralités.....	20
Pente.....	20
Dimensions.....	20
Surface.....	21
Garde-corps et main-courante.....	21
Protection latérale.....	22
Solutions compensatoires.....	22

FICHE-CONSEILS 04 — COMPTOIR ET SERVICES PUBLICS

Informations.....	25
Comptoir d'affaires.....	26
Téléphone adapté.....	27
Guichet automatique.....	27
Accessoires.....	28
Salle d'essayage.....	28
Vestiaire.....	29
Fontaine.....	29

FICHE-CONSEILS 05 — SALLE DE BAINS

Informations.....	31
Salle.....	31
Cabine adaptée.....	32
Portes.....	32
Cuvette.....	33
Barres d'appui.....	33
Urinoir.....	34
Accessoires.....	34
Lavabo.....	35

FICHE-CONSEILS 06 — ESCALIERS

Informations.....	37
Marches et contremarches.....	38
Surface repère.....	38
Mains-courantes.....	39
Dégagement sous une volée d'escaliers.....	40

FICHE-CONSEILS 07 — ASCENSEURS ET APPAREILS ÉLÉVATEURS

Informations.....	43
Isonivelage.....	43
Portes.....	44
Marquage d'étage.....	44
Caractéristiques de la cabine.....	45
Boutons de palier.....	46
Sécurité fonctionnelle.....	46
Appareils élévateurs.....	47

FICHE-CONSEILS 08 — SALLE DE SPECTACLE

Informations.....	49
Nombre de places.....	50
Caractéristiques des places destinées aux fauteuils roulants.....	51
Sièges de gradins pour personnes de forte taille.....	52
Accès à la scène.....	52
Système d'aide à l'audition.....	53
Adaptation pour la déficience visuelle.....	53

FICHE-CONSEILS 09 — RESTAURATION

Informations.....	55
Comptoir de service de type cafétéria.....	55
Machine distributrice.....	56
Menu en braille ou en grands caractères.....	56
Table de type salle à manger.....	57

FICHE-CONSEILS 10 — AIRE DE LOISIR

Informations.....	59
Bancs à fleurs.....	60
Modules de jeux.....	60
Tables de pique-nique.....	61
Sentiers pédestres.....	64
Piscine.....	65

FICHE-CONSEILS 11 — JARDINS COMMUNAUTAIRES

Informations.....	69
Exemples de bacs adaptés.....	70
Équipements disponibles sur le marché.....	71
Bacs adaptés.....	72
Banquettes adaptées.....	73
Tables de pique-nique.....	74

FICHE-CONSEILS 12 — CHANTIER

Informations.....	79
Protection du public.....	79
Passage couvert.....	80
Voie de circulation.....	81
Excavation à contourner.....	81

FICHE-CONSEILS 13 — TROTTOIRS ET LIENS PIÉTONNIERS

Informations.....	83
Revêtement, dimension et transition.....	84
Pentes.....	84
Joint de trottoir.....	85
Sécurité des parcours.....	86
Bateau-pavé.....	86

FICHE-CONSEILS 14 — SIGNALISATION ET AFFICHAGE

Signalisation.....	89
Signalisation lumineuse.....	90
Signaux sonores.....	91
Affichage.....	92

1. Signalisation et pictogrammes

Promouvoir les déplacements autonomes et sécuritaires, et susciter un sentiment de confiance chez les personnes en présentant une information qui facilite la compréhension de l'orientation spatiale dans l'environnement donné, la direction à prendre, l'identification des personnes, des services et des renseignements à caractère général.

Les pictogrammes facilitent les prises de décision aux endroits où les changements de direction (points de décision stratégiques) sont possibles.

- Adopter une uniformité d'approche pour l'ensemble de la signalisation d'un édifice ou d'un espace donné.
- Favoriser l'utilisation de pictogrammes standardisés.

FICHE COMPLÉMENTAIRE : Fiche-conseils 14 : Affichage et signalisation



Accès sans obstacle



Accès partiel aux personnes à mobilité réduite



Fauteuils roulants disponibles



Services offerts aux personnes ayant une déficience auditive



Téléphone public amplifié pour les personnes malentendantes



Menu en braille ou en grands caractères



Salle de toilette accessible aux personnes à mobilité réduite



Stationnement réservé aux familles



Services offerts aux personnes utilisant un fauteuil roulant



Téléphone public avec téléscripteur



Services offerts aux personnes ayant une déficience visuelle



Femmes enceintes



Services offerts aux personnes à mobilité réduite



Services offerts aux personnes à mobilité réduite



Services offerts aux familles



Services de livraison

2. Sceau Accessibilité Gatineau, ville inclusive

Votre entreprise est accessible aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite?

Vous pouvez faire la demande du sceau Accessibilité Gatineau, ville inclusive.

Un autocollant qui, apposé dans votre vitrine, indique à la population que les lieux sont accessibles.

Informez-vous auprès de la Ville de Gatineau au 3-1-1

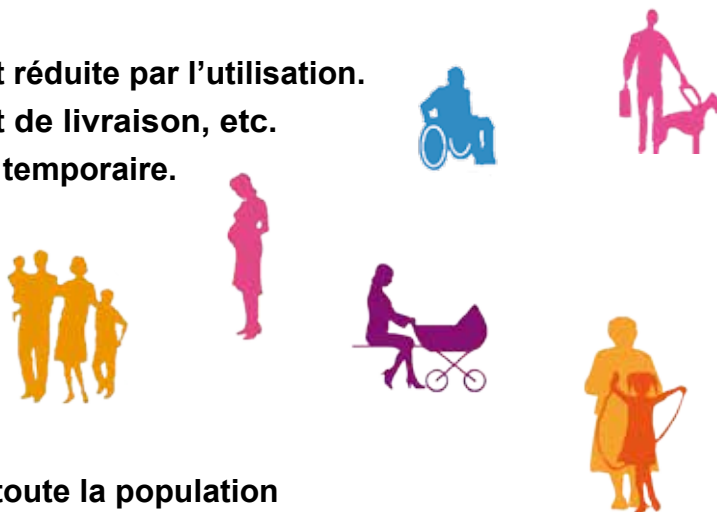


DESCRIPTION DU SCEAU

L'engagement municipal avec les objectifs du plan d'action pour l'accessibilité universelle vise l'accessibilité au sein de notre municipalité pour le mieux-être de tous les citoyens.

Le logo illustre certaines représentations des personnes handicapées et des personnes à mobilité réduite.

- * **Les personnes ayant une mobilité réduite par un handicap permanent.**
- * **Les personnes dont la mobilité est réduite par l'utilisation d'équipement : poussette, chariot de livraison, etc.**
- * **Les personnes ayant un handicap temporaire.**
- * **Les aînés.**
- * **Les jeunes familles.**
- * **Les femmes enceintes.**



L'accessibilité universelle profite à toute la population

L'accès sans obstacle est illustré par deux dames qui transportent des paquets. Celles-ci profiteront, tout comme les personnes à mobilité réduite, du côté pratique des portes à ouverture automatique.

L'accès sans obstacle aux aires de loisir est représenté par l'enfant accompagné d'une aînée.



CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ACCESSIBILITÉ

Depuis l'année 2010, les établissements de commerce et de service de la ville peuvent recevoir un sceau d'accessibilité après l'évaluation de certains critères essentiels à l'autonomie des usagers.

Les établissements possédant le sceau Accessibilité Gatineau, ville inclusive se reconnaissent par l'affichage d'un autocollant apposé à leur entrée sans obstacle. Cet autocollant permet de repérer facilement les lieux aménagés pour offrir des services accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite. Il est possible d'obtenir une évaluation ou une réévaluation à la suite de travaux de son établissement en communiquant avec la Ville de Gatineau.

Des normes spécifiques ont été retenues dans quatre secteurs. Selon le type d'établissement, certains critères sont omis et d'autres sont bonifiés dans l'évaluation.

X = Critères spécifiques selon l'usage (voir la grille d'évaluation)

TYPE D'ÉTABLISSEMENT	Stationnement	Accès au bâtiment	Salle de toilette	Circulation intérieure
Restauration	X	X	X	X
Services de santé	X	X	X	X
Commerces de détail	X	X		X
Institutions financières	X	X		X
Loisirs	X	X	X	X
Hôtellerie	X	X	X	X
Automobiles		X		X
Services professionnels	X	X		X
Églises et clubs sociaux	X	X	X	X
Services gouv. et municipaux	X	X	X	X
Coiffure et esthétique	X	X	X	X
Écoles et services de garde	X	X	X	X

Pour l'obtention du sceau, il faut satisfaire à des exigences minimales assurant un certain accès. Un établissement qui ne satisfait pas l'ensemble de ces normes minimales est considéré comme non accessible.

Un autocollant apposé dans la porte de l'établissement indique son accessibilité (avec ou sans aide).

Prendre note que les critères appliqués pour les stationnements tiennent compte des exigences de la réglementation municipale concernant le nombre de places requises ainsi que leur dimension.

GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ACCESSIBILITÉ

X = Critères spécifiques selon l'usage

STATIONNEMENT

- Place réservée de 5 ou de 2,5 m avec espace libre adjacent de 2,5 m
- Panneau de signalisation avec logo international
- À proximité de l'entrée accessible
- Revêtement d'asphalte
- Signalisation minimale au sol
- Revêtement ferme et de niveau

SALLE DE TOILETTE

- Barres d'appui
- Lavabo adapté
- Distributeur de savon et de papier à main accessible à 1200 mm du sol
- Espace minimal de circulation de 1500 mm
- Espace latéral de transfert entre la cuvette et le mur
- Porte : ouverture libre de 810 mm

ACCÈS AU BÂTIMENT

- Seuil de moins de 13 mm
- Rampe d'accès 1/12 biseautée
- Largeur libre de la porte de 915 mm
- Poignée facilement maniable
- Accès à une porte ordinaire pour la clientèle
- Allée de circulation sans obstacle du stationnement à l'entrée accessible
- Solution de remplacement au tourniquet d'entrée

CIRCULATION INTÉRIEURE

- Plus de 50 % de la surface est accessible
- Circulation aisée en fauteuil roulant avec espace de 1500 mm pour demi-tour
- Ascenseur pour circulation verticale
- X** Tables avec chaises amovibles (restauration, salon de coiffure et d'esthétique)
- X** Comptoir abaissé ou bureau accessible (institution financière, services professionnels, vente et réparation automobile)
- X** Accès à la caisse dans les commerces de détail